

Projet ERASMUS+ « Art et Apprentissage »

Colloque : **Ecole et Musique, une partition à orchestrer**

Education, Art, Sciences, Politique

Discours Introductif, le Pacte d'Excellence et le PECA

Geoffroy LE CLERCQ, Coordinateur du chantier C2 « Mise en place d'un tronc commun renforcé (Cellule Pacte pour un Enseignement d'excellence) (BE)

Au nom de la Ministre de l'Education et de la Ministre de la Culture, bienvenue à chacune et à chacun d'entre vous dans ce bâtiment qui est le centre nerveux des réflexions, des discussions et des projets portés par nos ministres de la Communauté française.

Le Pacte pour un Enseignement d'excellence est l'un de ces projets, un des projets parmi les plus ambitieux. Il m'est demandé de vous le présenter succinctement en prélude à ce colloque dont la thématique en illustre une des nombreuses facettes.

Le Pacte c'est d'abord un vaste chantier dont les premiers travaux ont débuté en 2014 et dont certains ont déjà abouti. Construit au départ d'une radiographie de notre enseignement, reposant sur l'analyse d'indicateurs et la consultation de nombreux acteurs, le Pacte s'appuie sur 4 convictions fortes :

- il est impératif de faire évoluer l'école ;
- les mesures à mettre en place pour améliorer les résultats de notre système scolaire doivent être systémiques ;
- les orientations proposées doivent s'inscrire dans un cadre réaliste, notamment budgétaire ;
- et surtout, on ne peut réformer durablement l'école qu'avec l'adhésion de ses acteurs.

Pour déterminer les grandes orientations de la réforme, il a été décidé de s'appuyer sur un large processus participatif. Des groupes de travail, constitués d'acteurs de l'enseignement ou de leurs représentants, d'experts académiques ou de l'administration ont été initiés autour de champs d'action jugés prioritaires.

En ce qui concerne le domaine culturel et artistique, ce travail a été confié à une coupole « Alliance culture – école » formée à parts égales d'acteurs de l'enseignement et d'acteurs du monde de la culture. La coordination de l'ensemble des travaux était assurée par un organe dénommé « Groupe central » qui, en mars 2017, a synthétisé dans une feuille de route fondatrice, les grandes orientations de la réforme du Pacte pour un enseignement d'excellence.

Parmi les grandes orientations retenues, il s'est agi entre autres de mettre en place un tronc commun pluridisciplinaire renforcé, de réécrire les référentiels des savoirs et compétences et de réviser les grilles horaires pour moderniser le cursus scolaire et renforcer le plaisir d'apprendre, de réduire le redoublement en renforçant l'accompagnement des élèves et en établissant des contrats d'objectifs entre les écoles et le pouvoir régulateur, d'accélérer la transition numérique ; dans le même temps, la formation initiale des enseignants était revue, à l'initiative du Ministre de l'enseignement supérieur.

L'objectif est de mettre le nouveau tronc commun pluridisciplinaire sur les rails au 1^{er} septembre 2020, en commençant par les fondations de notre système éducatif, à savoir le niveau maternel. Dès 2021, les classes de 1^{ère} et de 2^{ème} primaires entreront dans l'ère du nouveau tronc commun, puis ce dernier s'étendra annuellement pour atteindre, en 2028, la 3^{ème} année du secondaire. La mise en œuvre progressive du nouveau tronc commun permettra d'évaluer les forces et les faiblesses de ce nouveau dispositif et d'y apporter d'éventuelles adaptations.

Ce tronc commun entend doter tous les jeunes d'un même socle de savoirs et de compétences dont la maîtrise est jugée indispensable dans la société du 21^e siècle. A l'issue de ce cursus, l'élève aura alors le choix entre une filière de transition ou une filière qualifiante, lesquelles seront également profondément réformées dans le sillage de cette réforme.

Le futur tronc commun s'articulera autour de sept domaines d'apprentissage :

- Le premier domaine consacré au français, aux arts et à la culture ;
- Le second aux langues modernes ;
- Le domaine 3 aux mathématiques, sciences et technique ;
- Le 4, aux sciences humaines, philosophie et religion ;
- Le domaine 5, à l'éducation physique à la santé ;
- Enfin les domaines 6 et 7, plus transversaux, relatifs à la créativité et à l'engagement, de même qu'à la capacité d'apprendre à apprendre.

Une des innovations fortes de ce tronc commun est l'ambition de légitimer et de renforcer la place des arts et de la culture durant tout le parcours scolaire de l'élève. Ce « parcours d'éducation culturelle et artistique » s'appuiera sur trois composantes :

- les connaissances, pour développer l'esprit critique, enraciner l'expression personnelle et donner des balises communes ;
- le développement de pratiques individuelles et collectives dans différents champs artistiques (lesquels seront développés tantôt par des enseignants spécialistes ou des partenariats avec des acteurs du monde culturel...);
- la rencontre avec des artistes et des œuvres (via la fréquentation d'institutions ou des résidences d'artistes, par exemple...).



Le parcours d'éducation culturelle et artistique – ou PECA, selon son acronyme - traverse l'ensemble des savoirs et des compétences composant le cursus scolaire. Il concerne donc tous les cours, toutes les composantes disciplinaires ou domaines. L'éducation « à » et « par » la culture et les arts se doit d'être transversale en raison de son impact positif tant sur le développement de la personnalité de tous les élèves que sur l'appréhension de toutes les disciplines. Par le biais des arts et de la culture, c'est tout à la fois la créativité, la pensée complexe et l'interdisciplinarité à finalité citoyenne qui peuvent se développer.

D'un point de vue plus opérationnel, le parcours d'éducation culturelle et artistique sera construit collégialement par les directions et les équipes éducatives de chaque école, notamment sur la base d'un référentiel spécifique à l'éducation culturelle et artistique en cours de finalisation ; ce référentiel prévoit l'appréhension de 3 langages artistiques : le sonore et le musical, le visuel et le plastique, le verbal et le corporel. Le PECA se construira également au départ des autres référentiels disciplinaires qui intégreront les dimensions culturelles des savoirs.

Pour l'élaboration du PECA, les équipes éducatives seront aidées par des « référents culturels » désignés par zone d'enseignement, au sein des différents réseaux. Leur mission sera de rassembler les informations et d'assurer le rôle d'intermédiaire entre les opérateurs culturels et les enseignants. Dans ce contexte, les partenariats entre acteurs de l'école et les acteurs de la culture devraient être amplifiés afin d'enrichir la palette des démarches culturelles et artistiques. Il est également prévu de créer une plateforme numérique répertoriant les offres et données culturelles, les outils pédagogiques et de nombreuses ressources qui faciliteront la mise en œuvre concrète du PECA.

Le colloque qui nous réunit aujourd'hui ponctue un projet plus spécifiquement focalisé sur l'apprentissage musical en milieu scolaire et ses multiples impacts positifs. Il incarne donc, d'ores et déjà, un des précurseurs du futur PECA. Et il met en lumière une approche hautement instructive sur les plans artistiques, pédagogiques et scientifiques.

En ce sens, ces belles initiatives s'inscrivent parfaitement dans cette dynamique d'une « éducation à et par la culture » que soutiennent pleinement la Ministre de l'Education et la Ministre de la Culture.

Je vous remercie.